



Avenant contrat ou licenciement économique ?

Par **balances**, le **01/02/2013** à **11:39**

Bonjour,
Je me permets de faire appel à vous afin d'être aiguillé sur nos droits au sujet d'un souci lié au travail de mon compagnon.
Pierre, 46 ans est ouvrier dans une entreprise privée - visiblement en difficultés financières.
Lors d'une réunion vendredi, on leur a annoncés que deux primes correspondant à environ 20% brut de leur revenu mensuel seraient supprimées et cela, dès le mois de mars. Un avenant au contrat doit être signé rapidement.
Nous savons bien sûr que l'entreprise est en droit de prendre de telles mesures sur des primes mais nous ne pouvons imaginer qu'une telle baisse mensuelle soit possible sur la fiche de paie.
En cas de refus de signature, un licenciement économique est proposé à hauteur d'1/5^e du salaire brut par année d'ancienneté.
Pouvez vous s'il vous plait nous aider afin de connaître de possibles démarches ou négociations à mettre en place.
Merci.